

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2253

présenté par  
M. Baupin, rapporteur

-----

### ARTICLE 56

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« ces établissements publics ou cette métropole »,

les mots :

« la métropole et les établissements publics mentionnés aux deux premiers alinéas ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.